

Image not found or type unknown



Succession cas des comptes monsieur ou madame

Par **Pepito92**, le **07/03/2015** à **19:25**

Bonjour,

Mon père et ma mère étaient mariés sous le régime de la séparation des biens.

Au décès de mon père certains placements étaient au nom de monsieur ou madame

Ma mère peut-elle bénéficier en totalité de ces placements ou entrent-ils dans la succession

D'avance merci pour vos réponses